



Union Fédérale de la Santé Privée

Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire du SYNERPA du 13 mars 2009

Lors de la dernière Commission Mixte Paritaire du 12 février 2009, le SYNERPA nous avait généreusement octroyé une augmentation de 0.9 % de la valeur du point.

DEVANT LE TOLLÉ DES SYNDICATS, LE SYNERPA FAIT UNE NOUVELLE PROPOSITION SOIT 1.1 % À COMPTER DU 1ER AVRIL 2009, CE QUI PORTE LA VALEUR DU POINT À 6.73 €.

Pour l'obligation patronale, c'est un effort très important du fait de :

- La participation au frais de transport depuis le 1er janvier 2009,
- La faible augmentation des tarifs,
- L'impact de l'ancienneté (ce n'est pas un scoop, puisque c'est tous les ans),
- La prochaine mise en application de la nouvelle grille des salaires. De plus, les Organisations Syndicales sont soumises à un chantage, si aucun accord sur les salaires n'était signé avant le 25 mars 2009, la recommandation du SYNERPA sera inférieure à 1,1 %.

Lors de cette réunion, trois autres points ont été abordés :

Conditions de Travail.

Depuis plusieurs mois un groupe de travail se réunit pour élaborer une boîte à outils sur les conditions de travail.

Un questionnaire a été élaboré afin de quantifier la charge de travail ressentie. La Commission Mixte Paritaire valide le principe de cet outil mais demande au groupe de travail de l'affiner.

Encadrement intermédiaire.

A la suite d'un débat au sein de FORMAHP (organismes de formation dépendant de la CCU) sur l'encadrement intermédiaire, le SYNERPA proposera une trame de travail sur ce sujet.

Suivi de l'avenant 14 à l'annexe.

A la Commission Mixte Paritaire du 10 mars 2009, la CFDT avait évoqué le suivi de l'avenant n° 14 (modification nouvelle grille de classification) à l'annexe. Le SYNERPA ne désirant pas faire une Commission de suivi ou seuls les signataires seraient présents, propose qu'une fois par an, ce dossier soit à l'ordre du jour de la Commission Mixte Paritaire supplémentaires.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cédex • Tél. : 01 48 18 57 08 • Fax : 01 48 18 29 86
BOURSE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.cgt.fr/santeas • e-mail : ufsp@sante.cgt.fr